



COMPTE RENDU DU CHS CT DES FINANCES DU NORD DU 08 AVRIL 2015

Déclaration Liminaire

L'amélioration du Service public passe par la fin de l'austérité"

Dans un contexte de crise sociale et d'inquiétudes fortes dans la société notamment dans les domaines de l'emploi, des salaires, de la protection sociale et de l'avenir des services publics, les agents de la Fonction publique sont des éléments décisifs pour renforcer les solidarités, développer la cohésion sociale et réduire les inégalités. Ses agents en sont des acteurs essentiels.

La CGT affirme que les politiques d'austérité poursuivies par les différents gouvernements ont des conséquences désastreuses pour la Fonction publique, les agents et les usagers. Ces politiques perpétuent des destructions d'emploi, au prétexte de redéploiement, et des restrictions budgétaires ne permettant pas aux agents de remplir toutes leurs missions de service public et d'offrir ainsi un service à la hauteur des besoins sociaux partout sur le territoire.

Elle condamne le gel des traitements des fonctionnaires depuis 2010, la diminution des mesures catégorielles et, avec l'augmentation des retenues pour pension, une baisse sans précédent du pouvoir d'achat qui ôte toute attractivité à l'emploi public.

Aussi, elle rejette le plan d'économies de 54 milliards sur les dépenses publiques et sociales, dont 10 milliards sur l'assurance maladie, 3 milliards sur les hôpitaux,.... Ainsi que la diminution des dotations aux collectivités dont l'objectif principal est la baisse de la « masse salariale ».

Au moment où se développe un train de réformes tous azimuts (réforme territoriale, réforme de l'Etat, réforme de la santé, revue des missions etc..), elles réaffirment que les réorganisations en cours ou à venir de l'organisation territoriale de la République (métropole, développement des intercommunalités, maisons de l'Etat et maisons de services au public, fusions, etc.) vont impacter la présence des services publics de proximité et induire des mobilités forcées, créant un climat anxigène chez les agents publics confrontés à la diminution de l'emploi public.

Convaincues de la nécessité de lutte commune Privé-Public, la CGT appelle l'ensemble des agents publics à participer massivement à la journée de grève interprofessionnelle et de manifestation nationale à Paris le jeudi 9 avril 2015.

Nous exigeons:

Une hausse du pouvoir d'achat qui passe par le dégel du point d'indice et par des mesures compensatoires de rattrapage des pertes subies depuis des années.

La fin des suppressions d'emplois et la création d'emplois statutaires permettant le bon accomplissement de toutes les missions de service public.

L'arrêt des politiques d'austérité, renforcées par le Pacte de responsabilité qui déstabilisent et fragilisent les services publics et leurs missions.

Le maintien et l'amélioration du statut général et des statuts particuliers qui sont autant de garanties pour la Fonction publique et les citoyens.

La fin de la mise en place de « la Modernisation de l'Action Publique » et de ses déclinaisons « le Plan Stratégique Douanier » et « la Démarche Stratégique à la DGfip.

- La secrétaire coordinatrice du CHSCT présente l'utilisation qui a été faite du budget 2014 et expose le budget disponible pour 2015 ainsi que les projets déjà validés par le CHSCT.
 - ➔ En 2014 sur les 622517€ du budget du CHS CT 622233,21€ ont été dépensés
 - ➔ En 2015 le budget sera de 625215€ soit 129€77 par agent du ministère des finances du Nord.

LES ACTIONS DU CHS CT EN 2014

A Prévention des dangers liés à la structure des bâtiments	134 433,35 €
11 – Vétusté, amélioration des locaux	57 346,57 €
12 – Voies de circulation, escaliers, portes de sécurité	15 305,86 €
13 – Sol glissant, inégal, dégradé	32 913,25 €
15 – Amiante	9 200,04 €
15 – Aménagement des sanitaires	19 667,63 €
B Prévention des dangers liés à l'environnement physique de travail	125 154,46 €
21 – Sécurité incendie	107 141,19 €
22 – Sécurité électrique	16 752,27 €
23 – Hygiène et nettoyage des locaux, produits d'entretien	1 261,00 €
25 – Travail sur écran	
C Insertion des personnes handicapées	4 948,39 €
31 – Accessibilité	2 760,00 €
34 – Adaptation spécifique des postes de travail	2 188,39 €
D Prévention des conduites addictives	6 500,00 €
42 – Alcool	6 500,00 €
E Prévention des dangers liés aux machines et équipements	1 390,86 €
53 – Travail en hauteur	1 390,86 €
F Prévention des dangers liés à l'organisation et aux conditions de travail	309 708,14 €
62 – Contraintes posturales, charges physiques, gestes répétitifs	30 352,71 €
63 – Ambiance sonore	57 704,21 €
64 – Ambiance lumineuse	70 832,00 €
65 – Ambiance climatique	28 855,63 €
67 – Risques routiers, secourisme	55 606,75 €
68 – Risques d'agression	21 071,28 €
69 – Organisation et conditions de travail (autre)	45 285,56 €
G Prévention des dangers biologiques et chimiques	24 100,34 €
71 – Agents viraux et bactériens, champignons, moisissures, parasites	17 425,34 €
72 – Acides ou substances basiques	
74 – Produits de combustion ou de pollution	6 675,00 €
H 9 – Autres (EPI-DAE)	12 436,86 €
I 10 – Fonctionnement du CHS/formation membre CHS	3 560,81 €
TOTAL	622 233,21 €

- La DRFip présente la mise en place de « la cellule d'information pour l'expérimentation de la révision de la valeur locative des locaux d'habitation »
 - ➔ la CGT signale qu'une visite d'une délégation du CHSCT a eu lieu la veille et que les conclusions de celle-ci seront produites au prochain CHSCT.

- Le 2 février 2015, après 5 suicides ou tentatives de suicides à la DRFIP 59 en une année à peine. Un CHS-CT spécial s'est tenu à LILLE et a pris des décisions sans précédent contraignant l'employeur à faire une enquête sérieuse indépendante et objective sur cette série d'événements graves. Las de l'attentisme de l'administration, les représentants des personnels au CHSCT Finances du Nord à l'initiative de la CGT ont décidé à l'unanimité de recourir à l'article 51 du décret de 82 qui permet au CHSCT de demander à l'autorité administrative de faire appel à un expert agréé en application de l'article R. 236-40 du Code du travail en cas de risque grave, révélé ou non par un accident de service, ou de maladie à caractère professionnel. Les frais d'expertise seront supportés par l'Administration dont relève le comité d'hygiène et de sécurité, à savoir la DRFIP 59. Cette expertise permettra :
 - d'identifier les risques liés à l'organisation du travail
 - d'élaborer des mesures de prévention pour que plus aucun agent ne mette fin à ses jours ou ne tente de le faire pour des raisons même infimes en lien avec le travail.
 - ➔ Le délais légal de réponse étant atteint la DGFip a confirmé au CHSCT qu'elle mettrait bien en place et financerait cette expertise et qu'elle attendrait d'avoir les conclusions des investigations menées par le CHSCT sur les sites de Lille Fives et du CFP de Valenciennes pour établir un cahier des charges le plus optimal possible.

- Le 13 mars les membres du CHSCT du nord avait adressé un courrier a Mr l'Administrateur Général des Finances Publique du Nord concernant la Situation générale des locaux des services de la DRFIP 59. Rapports suite aux visites de l'Inspecteur Santé Sécurité Travail et des manquements au code du travail.

Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques en charge de la DRFIP NORD,

Lors des groupes de travail CHSCT des 16 octobre 2014 et 9 mars 2015, les membres du CHSCT Finances Nord ont été amenés à consulter les compte-rendus des visites de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail effectués dans les services de la DRFIP Nord et ce depuis 2012.

Après lecture, ce rapport est accablant pour la DGFIP.

En effet les rapports de l'ISST mettent en évidence à de nombreuses reprises et pour de nombreux sites le non respect du code du travail et du code de la construction et de l'habitat ainsi qu'un choix de locaux souvent non prévus à l'origine pour accueillir une administration.

Ces constats expliquent l'origine de nombreux problèmes de sécurité et de conditions de travail, problèmes anciens et récurrents sur de très nombreux sites de la Direction Régionale des Finances Publiques.

1. sécurité électriques
2. ambiance phoniques
3. aération et assainissement
4. ambiance thermique
5. manque de capacité de rangement
6. mauvaise ergonomie du matériel de bureau

7. sécurité incendie
8. ambiance lumineuse
9. nettoyage, hygiène, déjections et invasions animales, odeur nauséabondes
10. sécurité au contact des usagés
11. absence de Dossier Technique Amiante
12. problème de salubrité et de solidité des murs et des planchers
13. entretiens et sécurité des extérieurs
14. problème d'accès pour les personnes à mobilité réduite

Non seulement vous semblez ne pas prendre conscience de l'ampleur de ces problèmes (qui pourtant aurait pu conduire à un accident mortel sur le site du SIP de Maubeuge), mais lorsqu'ils sont mis en évidence, parfois vous ne les résolvez pas ou seulement partiellement ou alors dans des délais absolument inacceptables. (cf réponses données par l'administration suites aux constatations et préconisations de l'ISST)

En matière de sécurité des personnels, le CHSCT ne peut en aucun cas accepter les arguments qui sont parfois mis en avant pour justifier l'absence de solutions comme les arbitrages budgétaires, le refus du CHSCT de financer les travaux ou le faible loyer qui exonérerait le propriétaire de ses devoirs vis-à-vis de la loi.

A ce titre, nous vous rappelons vos obligations légales en la matière.

Selon l'article L4121-1 du Code du Travail « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent : 1° Des actions de prévention des risques professionnels ; 2° Des actions d'information et de formation ; 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ».

Pour les représentants du CHSCT, l'administration dont vous êtes le représentant légal ne doit plus attendre la remontée des problèmes soit par l'ISST soit par les mentions figurant au registre hygiène sécurité conditions de travail, registre sous utilisé par les agents désabusés par le manque de prise en compte de leurs observations.

En tant que représentant de l'Administration des Finances Publiques sur le département du Nord, l'obligation générale de résultat en matière de santé et de sécurité au travail qui vous incombe selon le code du travail en vigueur, implique que vous devez le plus rapidement possible lancer un état des lieux exhaustif et réaliste des conditions de travail dans le réseau et mettre en oeuvre rapidement les solutions qui s'imposent.

Les membres du CHSCT estiment ainsi que le sous effectif chronique des assistants de prévention chargés de la DRFIP est un obstacle à la réalisation de cet objectif. Aussi nous réitérons cette demande de renforcer l'équipe des assistants de prévention en charge de la DRFIP à hauteur de deux agents supplémentaires. Il nous semble que cette décision pourrait procéder de la manifestation de votre volonté d'améliorer significativement la situation qui est pour le moins dégradée.

A ce titre, nous vous demandons également de porter une attention particulière à la situation ancienne et particulièrement dégradée du Centre des Finances d'Hazebrouck situé 60 av Delattre de Tassigny.

Une visite sur le site de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail datant de janvier 2012 avait révélé de graves risques d'accidents notamment à cause de la dégradation voir du pourrissement des fenêtres du bâtiment et de leur encadrements (certaines étant d'ailleurs condamnées et ayant déjà engendré la chute de morceaux de bétons vers l'extérieur).

Cette visite avait également mis à jour de multiples risques électriques, notamment en ce qui concerne l'entretien de l'ascenseur, ainsi que de graves problèmes d'isolation.

Cette situation d'insalubrité et de risque pour la santé des agents de l'Etat travaillant dans ce bâtiment ainsi que pour les usagers se rendant sur le site ne s'est en rien résorbé depuis deux ans et exige une réponse rapide voire même une mise en cause de la responsabilité du propriétaire des lieux qui n'est autre que la Mairie d'Hazebrouck.

Enfin suite à la transmission lors du groupe de travail du 9 mars 2015 de la situation de l'amiante dans les bâtiments des Finances, nous attirons votre attention sur la présence signalée de ce matériau dans 57 sites. Cette question doit faire l'objet d'un traitement prioritaire et surtout d'une information circonstanciée aux agents ayant été et étant exposés

ainsi qu'aux représentants des personnels lors par exemple des comités techniques locaux.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur l'administrateur général des Finances Publiques, nos salutations les meilleures
Les membres du CHSCT des Finances Nord

- ➔ Le représentant de la DGFiP nous a indiqué qu'une réponse écrite de l'AGFiP serait adressée au CHSCT mais qu'en tout état de cause il était bien conscient de la situation plus que problématique en ce qui concerne les conditions de travail dans certaines trésoreries par exemple Condé sur Escaut, Raismes ou Bavay, que ces situations problématiques étaient bien identifiées et qu'il y recherchait activement une solution.

- Une présentation est faite au CHSCT des DUERP et PAP 2015 du commissariat au vente

- Une présentation est faite au CHSCT des DUERP ET PAP 2015 de la direction des douanes
 - la CGT fait une déclaration pour présenter sa vision de l'élaboration de ces documents

La CGT déplore la non consultation de l'ensemble des personnels pour cette campagne 2015 de l'évaluation des risques.

La CGT déplore également les réponses apportées par le PAP face aux risques rencontrés par les agents : les réponses sont générales et souvent du style « en attente de trouver une solution ».

Nous rappelons ici que **l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses agents.**

Concernant les RPS, le PAP 2015 propose d'attendre les conclusions du Plan National de prévention des RPS et préconise la lecture de la note DG n°14000808 du 3/12/2014 sur la qualité de vie au travail...

La CGT affirme que des solutions existent :

Le rapport GOLLAC de 2011, la démarche ministérielle « Bien-être au travail » de 2012-2014 qui fait de la prévention des RPS une priorité d'action et propose une méthodologie et une démarche d'action et de prévention.

Chaque direction est libre de mettre en place des mesures.

Force est de constater que la Direction Régionale des Douanes de Dunkerque n'a rien mis en place et préfère « attendre ».

Le PAP 2015 compte 91 lignes relatives au risque n°8, à savoir le risque psychosocial. (**91 lignes sur 403.**)

Que dire de la gestion calamiteuse des relations humaines de l'Administration des Douanes envers ses agents avec la diffusion fortuite d'un rapport destructeur d'emplois dont le Directeur Interrégional, M. CHEVEAU, a reconnu être l'auteur.

Ce rapport a considérablement dégradé le climat social et impacté directement le ressenti, la confiance, les conditions de travail et la santé des agents.

En effet, comment peut-on travailler sereinement quand on apprend fortuitement que son service va être restructuré, déplacé voir purement et simplement supprimé ?

Tous les risques classés A (degré le plus élevé) ont vu leur degré de gravité systématiquement réduit à un niveau inférieur par l'Administration plutôt que d'y apporter une réponse appropriée.

La CGT pense qu'il est grand temps de s'occuper réellement et concrètement des agents et notamment des RPS et **exige comme 1ère mesure le retrait du PSD version 3** qui prévoit la suppression de 123 emplois sur la DI du Nord Pas de Calais dont 39 pour la DR de Dunkerque.